

Objet : Service général de l'Inspection – Attributions des membres du Service de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire.

Réseau : TOUS

Niveau et services : fondamental ordinaire.

Période : à partir du 1^{er} septembre 2007.

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement maternel primaire et fondamental subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental organisé ou subventionné par la Communauté française.
- Aux membres du Service d'Inspection de l'enseignement maternel et primaire

Pour information :

- Aux membres du Service de Vérification;
- Aux Organisations syndicales;
- Aux Associations de parents.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Autorité</u>	A.G.E.R.S.	<u>Signataire</u>	Jean-Pierre HUBIN
<u>Emetteur</u>	Service de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire		
<u>Destinataire</u>	(voir liste ci-dessus)		
<u>Contact</u>	www.enseignement.be		
<u>Nombre de page</u>	25		

Madame, Monsieur,

En application de l'article 15 du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française et des Cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des Conseillers pédagogiques, la présente circulaire définit les affectations des membres du Service de l'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire, à l'exclusion des membres du Service de l'Inspection des cours de religion.

Les Inspecteurs sont répartis dans des secteurs qui constituent les dix zones de la Communauté française.

Leurs compétences s'étendent à tous les établissements scolaires du secteur, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

En plus des secteurs attribués aux Inspecteurs, la circulaire rappelle également les modalités à suivre en cas de demande d'une visite d'inspection individuelle.

Pour les écoles situées dans un secteur dont l'Inspecteur n'a pas encore été désigné, elle indique la démarche à suivre lorsqu'une demande doit être adressée à l'Inspection.

**ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE.
ORGANISATION DE L'INSPECTION.**

Inspectrice générale :

Madame Arlette VANDERKELEN

Les dossiers seront transmis à l'adresse suivante : **Madame Arlette VANDERKELEN**
Inspectrice générale
City Center - Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES
arlette.vanderkelen@cfwb.be

Secrétariat :

Madame Christine BETTE
Bureau 3G9
☎ 02/690.80.74
📠 02/690.80.91
christine.bette@cfwb.be

Madame Delphine WILLEMME
Bureau 3G9
☎ 02/690.80.75
📠 02/690.80.91
delphine.willemme@cfwb.be

Inspecteurs chargés de la coordination :

Monsieur Pol COLLIGNON
rue A. Lavallée, 1
1080 BRUXELLES
☎ 02/690.80.71
pol.collignon@cfwb.be

Monsieur Gérard LEGRAND
avenue du Parc d'Andoy, 8
5100 WIERDE
☎ 081/40.08.68
gerard.legrand@cfwb.be

Madame Nicole MASSARD
City Center – Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES
☎ 02/690.80.73
nicole.massard@cfwb.be

Inspection de l'Enseignement primaire et maternel.

1. Zone de Bruxelles – Capitale.

A. SECTEURS MATERNELS.

1.1. Secteur de Bruxelles : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune de BRUXELLES.

A attribuer.

1.2. Secteur de Bruxelles-Est : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'EVERE, de SCHAERBEEK et de WOLUWE SAINT LAMBERT.

A attribuer.

1.3. Secteur de Bruxelles-Sud-Est : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AUDERGHEM, d'ETTERBEEK, d'IXELLES, de WATERMAEL-BOITSFORT et de WOLUWE SAINT PIERRE.

Madame Nicole VANOPDENBOSCH. Rue du Gruyer, 12 - 1170 WATERMAEL-BOITSFORT
nicole.vanopdenbosch@cfwb.be

1.4. Secteur de Bruxelles-Sud : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de SAINT GILLES, de SAINT JOSSE-TEN-NOODE et d'UCCLE.

A attribuer.

1.5. Secteur de Bruxelles-Ouest : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANDERLECHT et de FOREST.

A attribuer.

1.6. Secteur de Bruxelles-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BERCHEM SAINTE AGATHE, de GANSHOREN, de JETTE, de KOEKELBERG et de MOLENBEEK SAINT JEAN.

A attribuer.

B. SECTEURS PRIMAIRES.

1.1. Secteur de Bruxelles-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur la partie du territoire de l'ancienne commune de BRUXELLES à l'intérieur du pentagone formé par les Boulevards d'Anvers, du Jardin Botanique, Bisschofsheim, du Régent, de Waterloo, du Midi, de l'Abattoir, Barthélémy, de Nieuport et du 9^{ème} de ligne (boulevards non compris) ; à l'exception des écoles :

- École fondamentale libre subventionnée Saint-Louis 1 rue du Marais 113,
- École fondamentale n°11 Congrès – Dachsbeck rue de l'Enseignement 96.

Monsieur Philippe ROME. Rue Bureau, 38/9 - 4621 FLERON
philippe.rome@cfwb.be

1.2. Secteur de Bruxelles-Ville : secteur comprenant toutes les autres implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de l'ancienne commune de BRUXELLES.

Madame Cathy SOUDANT. Rue de Tournai, 104 - 7900 LEUZE
cathysoudant@hotmail.com

1.3. Secteur de Bruxelles-Laeken : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur la partie du territoire de l'ancienne commune de LAEKEN, y compris sur l'avenue Mutsaard, à l'exception des écoles situées à l'est de la ligne formée par les avenues Mutsaard et des Croix du Feu.

Monsieur Eric LEJEUNE. Rue Petite Bovire, 46 - 6600 BASTOGNE
e.lejeune@skynet.be

1.4. Secteur de Hembeek–St–Josse : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoires des anciennes communes de NEDER–OVER–HEEMBEEK et de HAREN, la partie du territoire de LAEKEN à l'est de la ligne formée par les avenues Mutsaard et des Croix du Feu ainsi que sur le territoire de la commune de SAINT JOSSE-TEN-NOODE.

A attribuer.

1.5. Secteur de Schaerbeek : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune de SCHAERBEEK sauf la partie Est délimitée par les Boulevards Lambermont et Léopold III ; le Boulevard Léopold III restant dans le secteur de SCHAERBEEK.

Monsieur Guy LORQUET. Rue Sous les Haxhes, 67 - 4041 VOTTEM
guy.lorquet@cfwb.be

1.6. Secteur d'Evere–Schaerbeek 2 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune d'EVERE ainsi que celles situées sur la partie Est de la commune de SCHAERBEEK délimitée par les Boulevards Lambermont et Léopold III, le Boulevard Lambermont y compris.

A attribuer.

1.7. Secteur de Woluwé Saint Lambert : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune de WOLUWE SAINT LAMBERT.

Madame Jacqueline LORQUET. Route de Mont, 265 - 4820 DISON
jacqueline.lorquet@cfwb.be

1.8. Secteur de Woluwé Saint Pierre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d' AUDERGHEM, de WATERMAEL-BOITSFORT et de WOLUWE SAINT PIERRE.

Madame Anne GAUTHIER. Chemin des 2 Maisons, 83/bte 9 - 1200 BRUXELLES
anne.gauthier@cfwb.be

1.9. Secteur d'Ixelles : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ETTERBEEK et d'IXELLES.

Monsieur Jean-Pierre LESUISSE. Rue des Oveyes, 1 - 4432 ALLEUR
jean-pierre.lesuisse@cfwb.be

1.10. Secteur d'Uccle : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune d'UCCLE.

A attribuer.

1.11. Secteur de Forest : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de FOREST et de SAINT GILLES.

A attribuer.

1.12. Secteur d'Anderlecht : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune d'ANDERLECHT.

A attribuer.

1.13. Secteur de Molenbeek Saint Jean : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de KOEKELBERG et de MOLENBEEK SAINT JEAN.

Monsieur Jean-Claude DEGROOT. Rue J-B.Van Page, 39 - 1083 GANSHOREN
jean-claude.degroot@cfwb.be

1.14. Secteur de Jette : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BERCHEM SAINTE AGATHE, de GANSHOREN et de JETTE.

Madame Catherine CARLIER. Rue Brohée, 20 - 7011 GHLIN
catherine.carlier@cfwb.be

2. Zone du Brabant wallon.

A. SECTEURS MATERNELS.

2.1. Secteur du Brabant-Ouest: secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BRAINE-L'ALLEUD, de BRAINE-LE-CHATEAU, de GENAPPE, d'ITTRE, de NIVELLES, de REBECQ, de TUBIZE et de VILLERS-LA-VILLE.

Madame Danielle MAJKOWSKI. Avenue du Monde, 45/bte 5 - 1400 NIVELLES

danielle.majkowski@cfwb.be

2.2. Secteur du Brabant-Centre: secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CHASTRE, de COURT-SAINT-ETIENNE, de LA HULPE, de LASNE, de MONT SAINT GUIBERT, d'OTTIGNIES, de LOUVAIN-LA-NEUVE et de WATERLOO.

Madame Jannique KOEKS. Chaussée de Louvain, 464 – 5004 BOUGE

jannique.koeks@cfwb.be

2.3. Secteur du Brabant-Est: secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BEAUVECHAIN, de CHAUMONT-GISTOUX, de GREZ-DOICEAU, d'HELECINE, d'INCOURT, de JODOIGNE, d'ORP-JAUCHE, de PERWEZ, de RAMILLIES, de RIXENSART, de WALHAIN et de WAVRE.

Madame Alida MARCHAL. Chaussée de Tongres, 311 - 4540 AMAY

alida.marchal@cfwb.be

B. SECTEURS PRIMAIRES.

2.1. Secteur de Waterloo: secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de LA HULPE, de LASNE et de WATERLOO.

Monsieur Bernard PIERMAN. Rue Lossignol, 27 - 1401 NIVELLES

bernard.pierman@cfwb.be

2.2. Secteur de Wavre: secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de GREZ-DOICEAU, de RIXENSART et de WAVRE.

Madame Françoise WARGNIES. Rue du Prâle, 1 - 4210 MARNEFFE

francoise.wagnies@cfwb.be

2.3. Secteur de Jodoigne : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BEAUVECHAIN, de CHAUMONT-GISTOUX, d'HELECINE, d'INCOURT, de JODOIGNE, d'ORP-JAUCHE, de PERWEZ, de RAMILLIES et de WALHAIN.

Madame Pascale GENOT. Rue de l'Enfer, 15A - 4280 HANNUT

pascale.genot@cfwb.be

2.4. Secteur de Ottignies-Louvain-la-Neuve : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CHASTRE, de COURT-SAINT-ETIENNE, de MONT SAINT GUIBERT et d'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE.

Monsieur Joseph MAQUOI. Chaussée de Louvain, 464 – 5004 BOUGE

joseph.maquoi@cfwb.be

2.5. Secteur de Nivelles : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de GENAPPE, d'ITTRE, de NIVELLES, de REBECQ et de VILLERS-LA-VILLE.

Monsieur Yves MOLLAERT. Rue de la Forge, 3a - 1470 BOUSVAL

yves.mollaert@skynet.be

2.6. Secteur de Tubize : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BRAINE-L'ALLEUD, de BRAINE-LE-CHATEAU et de TUBIZE.

Monsieur Dominique NOTTEBAERE. Rue Reine Fabiola, 15 - 7730 ESTAIMPUIS

dominique.nottebaere@cfwb.be

3. Zone de Huy – Waremme.

A. SECTEUR MATERNEL.

3.1. Secteur maternel de Huy–Waremme : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de la zone de HUY–WAREMME.

Madame Marie-Paule THEATRE. Rue Joseph Wauters, 38 - 4121 NEUPRE
marie-paule.theatre@cfwb.be

B. SECTEURS PRIMAIRES.

3.1. Secteur primaire de Hannut : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BRAIVES, de BURDINNE, de GEER, d'HANNUT, de HERON, de LINCENT, de VILLERS–LE–BOUILLET, de WANZE et de WASSEIGES.

Monsieur Serge CROCHET. Les Gottes, 7 - 4577 STREE
serge.crochet@cfwb.be

3.2. Secteur primaire de Waremme : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AMAY, d'OREYE, de REMICOURT, de SAINT–GEORGES–SUR–MEUSE, de VERLAINE et de WAREMME.

Monsieur Paul SCUVEE. Rue Leresse, 8 - 4100 SERAING
paul.scupee@cfwb.be

3.3. Secteur primaire de Huy : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANTHISNES, de CLAVIER, de FERRIERES, d'HAMOIR, de HUY, de MARCHIN, de MODAVE, de NANDRIN, d'OUFFET et de TINLOT.

Monsieur Francis RENIER. Rue Auguste Nève, 15 - 4052 BEAUFAYS
francis.renier@cfwb.be

4. Zone de Liège.

A. SECTEURS MATERNELS.

4.1. Secteur de Liège-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur une partie du territoire de la commune de LIEGE à l'ouest des anciennes communes de WANDRE, de JUPILLE-SUR-MEUSE et de GRIVEGNEE, jusqu'au confluent de l'Ourthe et de la Meuse, à l'est de la Meuse, jusqu'au pont des Arches, et au nord de l'axe routier constitué par les rues Léopold, place Saint Lambert, rue de Bruxelles, rue de l'Académie, rue Fraigneux et rue de Hesbaye ainsi que sur le territoire des communes d'HERSTAL, d'OUPEYE et de VISE.

Madame Marie-Thérèse DAUVIN. Rue du XIII Août, 76 - 4050 CHAUDFONTAINE
marie-therese.dauvin@cfwb.be

4.2. Secteur de Liège-Ville : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe :

- sur une partie du territoire de la commune de LIEGE au sud de l'axe routier constitué par les rue de Hesbaye, rue Fraigneux, rue de l'Académie, rue de Bruxelles, place Saint Lambert et rue Léopold, jusqu'au pont des Arches et à l'ouest de la Meuse jusqu'au territoire de la commune de SAINT NICOLAS ; d'ANGLEUR, de CHENEE, de GRIVEGNEE, de JUPILLE-SUR-MEUSE et de WANDRE, ainsi que le territoire du domaine du Sart Tilman et des quartiers avoisinants ; sur le territoire des communes de BEYNE-HEUSAY et de SAINT NICOLAS.

Madame Michelle CHRISTOPHE. Boulevard Monté Fiore, 32 - 4000 LIEGE
michelle.christophe@cfwb.be

4.3. Secteur de Liège-Sud : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AYWAILLE, de CHAUDFONTAINE, de COMBLAIN-AU-PONT, d'ESNEUX, de NEUPRE, de SERAING, de SPRIMONT et de TROOZ.

Madame Anne-Marie WEBER. Rue Defnet, 12 - 4630 SOUMAGNE
anne-marie.weber@cfwb.be

4.4. Secteur de Liège-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de ANS, d'AWANS, de BASSENGE, de BLEGNY, de DALHEM, de FLEMALLE, de FLERON, de GRACE-HOLLOGNE, de JUPRELLE et de SOUMAGNE.

Madame Sylvie PIROTTE. Saint-Hadelin, 20 - 4877 OLNE
sylvie.pirotte@cfwb.be

B. SECTEURS PRIMAIRES.

4.1. Secteur de Liège 1 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur une partie du territoire de la commune de LIEGE au sud de l'axe routier constitué par les rue de Hesbaye, rue Fraigneux, rue de l'Académie, rue de Bruxelles, place Saint Lambert et rue Léopold, jusqu'au pont des Arches et à l'ouest de la Meuse jusqu'au territoire de la commune de SAINT NICOLAS.

Madame Micheline DISPY. Rue de la Verrerie, 185/04 - 4100 SERAING
micheline.dispy@cfwb.be

4.2. Secteur de Liège 2 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur une partie du territoire de la commune de LIEGE à l'ouest des anciennes communes de WANDRE, de JUPILLE–SUR–MEUSE et de GRIVEGNEE, jusqu'au confluent de l'Ourthe et de la Meuse, à l'est de la Meuse, jusqu'au pont des Arches, et au nord de l'axe routier constitué par les rue Léopold, place Saint Lambert, rue de Bruxelles, rue de l'Académie, rue Fraigneux et rue de Hesbaye.

Madame Evelyne RENARD. Rue des Sarts, 11 - 4910 THEUX
evelyne.renard@cfwb.be

4.3. Secteur de Liège 3 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes d'ANGLEUR, de CHENEE, de GRIVEGNEE, de JUPILLE–SUR–MEUSE et de WANDRE, sur le territoire du domaine du Sart Tilman et des quartiers avoisinants ainsi que sur le territoire de la commune de BEYNE– HEUSAY.

Madame Michèle FAUVIAUX. Rue Navette, 17 - 4870 TROOZ
michele.fauviaux@cfwb.be

4.4. Secteur de Soumagne : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BLEGNY, de DALHEM, de FLERON et de SOUMAGNE.

Monsieur Paul-Joseph FOIDART. Rue de Herve, 419 - 4030 LIEGE
paul.foidart@cfwb.be

4.5. Secteur de Chaudfontaine : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AYWAILLE, de CHAUDFONTAINE, de COMBLAIN–AU PONT, d'ESNEUX, de SPRIMONT et de TROOZ.

Monsieur Jean-Marie BERNARD. Rue Grandzée, 12 - 4122 PLAINEVAUX
jean-marie.bernard@cfwb.be

4.6. Secteur de Seraing : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de NEUPRE et de SERAING.

Monsieur Willy DANDOY. Rue du Com. Charlier, 79 - 4100 BONCELLES
willy.dandoy@cfwb.be

4.7. Secteur de Flémalle : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de FLEMALLE, de GRACE-HOLLOGNE et de SAINT NICOLAS.

Monsieur Antoine DI FABRIZIO. Rue du Broux, 76 - 4680 HERMEE
antoine.difabrizio@cfwb.be

4.8. Secteur de Ans : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de ANS, d'AWANS, de BASSENGE et de JUPRELLE.

Monsieur Armand BORSU. Rue du Soldat J. Dethier, 16 - 4607 DALHEM
armand.borsu@cfwb.be

4.9. Secteur de Herstal : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'HERSTAL, d'OUPEYE et de VISE.

Monsieur Florindo MARTELLO. Rue Vivaldi, 79 - 4100 SERAING
florindo.martello@cfwb.be

5. Zone de Verviers.

A. SECTEURS MATERNELS.

5.1. Secteur de Verviers-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AUBEL, de DISON, d'HERVE, d'OLNE, de PLOMBIERES, de THIMISTER-CLERMONT, de VERVIERS et de WELKENRAEDT.

Madame Elisabeth JACQUEMIN. Chenestre, 32A - 4606 ST ANDRE

elisabeth.jacquemin@cfwb.be

5.2. Secteur de Verviers-Sud : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BAELEN, de JALHAY, de LIERNEUX, de LIMBOURG, de MALMEDY, de PEPINSTER, de SPA, de STAVELOT, de STOUMONT, de THEUX, de TROIS-PONTS et de WAIMES.

Madame Renée LEONARD. Grand Enclos, 22 - 4171 SART-POULSEUR

renee.leonard-poncelet@cfwb.be

B. SECTEURS PRIMAIRES.

5.1. Secteur de Verviers : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BAELEN, de LIMBOURG et de VERVIERS.

Madame Michèle WILKIN. Rue de l'Abattoir, 37 - 4900 SPA

michèle.wilkin@cfwb.be

5.2. Secteur de Herve : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AUBEL, de DISON, d'HERVE, d'OLNE, de PLOMBIERES, de THIMISTER-CLERMONT et de WELKENRAEDT.

Monsieur Joseph BLESER. Rue de la Motte Chalançon, 36 - 4801 STEMBERT

joseph.bleser@cfwb.be

5.3. Secteur de Theux : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de JALHAY, de LIERNEUX, de MALMEDY, de PEPINSTER, de SPA, de STAVELOT, de STOUMONT, de THEUX, de TROIS-PONTS et de WAIMES.

Monsieur Alain HARDY. Avenue J. Destrée, 57 - 4801 STEMBERT

alain.hardy@cfwb.be

6. Zone de Namur.

A. SECTEURS MATERNELS.

6.1. Secteur de Namur-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ASSESE, de GESVES et de NAMUR.

Madame Judith THOMAS. Rue de Wancennes, 22 à 5570 JAVINGUE-SEVRY
judith.thomas@skynet.be

6.2. Secteur de Namur-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANDENNE, d'EGHEZEE, de FERNELMONT, de FLOREFFE, de GEMBLOUX, de JEMEPPE-SUR-SAMBRE, de LA BRUYERE, d'OHEY et de OMBREFFE.

Madame Bernadette MEURICE. Rue de Velroux, 35 - 4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER
bernadette.meurice@cfwb.be

6.3. Secteur de Namur-Est : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANHEE, de BEAURAING, de BIEVRE, de CINEY, de DINANT, de GEDINNE, d'HAMOIS, d'HASTIERE, d'HAVELANGE, d'HOUYET, d'ONHAYE, de ROCHEFORT, de SOMME-LEUZE, de VRESSE-SUR-SEMOIS et d'YVOIR.

Madame Marie GILLET. Rue des Roches, 53 - 5563 HOUR
marie-leonie.gillet@cfwb.be

6.4. Secteur de Namur-Ouest : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CERFONTAINE, de COUVIN, de DOISCHE, de FLORENNES, de FOSSES-LA-VILLE, de METTET, de PHILIPPEVILLE, de PROFONDEVILLE, de SAMBREVILLE, de VIROINVAL et de WALCOURT.

Madame Anita BECK. Rue du Tige, 12 - 4570 MARCHIN
anita.beck@skynet.be

B. SECTEURS PRIMAIRES.

6.1. Secteur de Namur 1 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de BELGRADE, de FLAWINNE, de MALONNE, de NAMUR, de SAINT MARC, de SAINT SERVAIS, de SUARLEE et de TEMPLoux.

Madame Christiane CREPIN. Rue de Coumagne, 28 - 6280 GOUGNIES
christiane.crepin@cfwb.be

6.2. Secteur de Namur 2 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de BEEZ, de BONINNE, de BOUGE, de CHAMPION, de DAVE, d'ERPENT, de JAMBES, de LIVES, de LOYERS, de MARCHE-LES-DAMES, de NANINNE, de VEDRIN, de WEPION et de WIERDE.

Monsieur Bernard LARDINOIS. Rue des Bons Enfants, 126 - 4500 HUY

bernard.lardinois@swing.be

6.3. Secteur de Philippeville : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CERFONTAINE, de COUVIN, de DOISCHE, de FLORENNES, de PHILIPPEVILLE, de VIROINVAL et de WALCOURT.

Monsieur Franz TOUSSAINT. Rue Fontaine Saint-Eloi, 2 - 5651 LANEFFE

franz.toussaint@cfwb.be

6.4. Secteur de Sambreville : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de FOSSES-LA-VILLE, de METTET, de PROFONDEVILLE et de SAMBREVILLE.

Madame Jocelyne MARECHAL. Chenestre, 2 - 4606 DALHEM

jocelyne.marechal@cfwb.be

6.5. Secteur de Gembloux : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de FLOREFFE, de GEMBLOUX, de JEMEPPE-SUR-SAMBRE et de SOMBREFFE.

Monsieur André DONEUX. Rue du Bon Air, 3 - 5500 DINANT

andre.doneux@cfwb.be

6.6. Secteur d'Andenne : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANDENNE, d'EGHEZEE, de FERNELMONT, de LA BRUYERE et d'OHEY.

Monsieur Henri ROUYR. Rue des Heids, 75 - 4020 JUPILLE

henri.rouyr@cfwb.be

6.7. Secteur de Ciney : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANHEE, d'ASSESE, de CINEY, de GESVES, d'HAMOIS, d'HAVELANGE, de SOMME-LEUZE et d'YVOIR.

Madame Josiane BOHYN. Rue des Rivières, 10 - 5530 SPONTIN

josiane.bohyn@cfwb.be

6.8. Secteur de Rochefort : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BEAURAING, de BIEVRE, de DINANT, de GEDINNE, d'HASTIERE, d'HOUYET, d'ONHAYE, de ROCHEFORT et de VRESSE-SUR-SEMOIS.

Monsieur Francis HERMAL. Rue Haie Collaux, 2 - 5530 SPONTIN

francis.hermal@cfwb.be

7. Zone du Luxembourg

A. SECTEURS MATERNELS.

7.1. Secteur de Luxembourg-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BASTOGNE, de BERTOGNE, de DAVERDISSE, de DURBUY, d'EREZEE, de GOUVY, d'HOTTON, d'HOUFFALIZE, de LA ROCHE-EN-ARDENNE, de MANHAY, de MARCHE-EN-FAMENNE, de NASSOGNE, de RENDEUX, de SAINTE ODE, de TELLIN, de TENNEVILLE, de VAUX-SUR-SURE, de VIELSALM et de WELLIN.

Madame Marie-Françoise PIREAUX. Sivry, 183 - 6740 ETALLE
marie-francoise.pireaux@cfwb.be

7.2. Secteur de Luxembourg-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BERTRIX, de BOUILLON, de CHINY, de FAUVILLERS, de FLORENVILLE, d'HABAY, d'HERBEUMONT, de LEGLISE, de LIBIN, de LIBRAMONT-CHEVIGNY, de MARTELANGÉ, de NEUFCHATEAU, de PALISEUL, de SAINT HUBERT et de TINTIGNY.

Madame Odette REMICHE. Rue de la Justice, 1 - 6840 NEUCHATEAU
odette.remiche@cfwb.be

7.3. Secteur de Luxembourg-Sud : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ARLON, d'ATTERT, d'AUBANGE, d'ETALLE, de MEIX-DEVANT-VIRTON, de MESSANCY, de MUSSON, de ROUVROY, de SAINT-LEGER et de VIRTON.

Madame Odile TREMOUROUX. Voie de la Liberté, 9 - 6717 ATTERT
odile.tremouroux@cfwb.be

B. SECTEURS PRIMAIRES.

7.1. Secteur d' Arlon : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ARLON, d'ATTERT, d'AUBANGE et de MESSANCY.

Monsieur Michel GRAAS. Bd d'Avroy, 28/bte 72 - 4000 LIEGE
michel.graas@cfwb.be

7.2. Secteur de Virton : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CHINY, d'ETALLE, de FLORENVILLE, d'HABAY, de MEIX-DEVANT-VIRTON, de MUSSON, de ROUVROY, de SAINT LEGER, de TINTIGNY et de VIRTON.

Monsieur Victor NIZET. Rue de la Justice, 1 - 6840 NEUCHATEAU
victor.nizet@cfwb.be

7.3. Secteur de Neufchâteau : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BERTRIX, de BOUILLON, de FAUVILLERS, d'HERBEUMONT, de LEGLISE, de LIBIN, de LIBRAMONT-CHEVIGNY, de MARTELANGÉ, de NEUFCHATEAU, de PALISEUL et de SAINT HUBERT.

Monsieur Freddy EMOND. Rue de la Haisse, 14 - 6724 RULLES

freddy.emond@cfwb.be

7.4. Secteur de Marche-en-Famenne : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de DAVERDISSE, de DURBUY, d'EREZEE, d'HOTTON, de MARCHE-EN-FAMENNE, de NASSOGNE, de RENDEUX, de TELLIN, de TENNEVILLE et de WELLIN.

Madame Romency GEROME. Rue du Fays, 37 - 4140 SPRIMONT

romency.gerome@cfwb.be

7.5. Secteur de Bastogne : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BASTOGNE, de BERTOGNE, de GOUVY, d'HOUFFALIZE, de LA ROCHE-EN-ARDENNE, de MANHAY, de SAINTE ODE, de VAUX-SUR-SURE et de VIELSALM.

Monsieur Jacques GREGOIRE (en congé de maladie) Rue Saumont Aye, 6 - 6900 MARCHE

jacques.gregoire@cfwb.be

8. Zone du Hainaut occidental.

A. SECTEURS MATERNELS.

8.1. Secteur du Hainaut occidental-Ouest : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CELLES, de COMINES–WARNETON, d'ESTAIMPUIS, de MONT–DE–L'ENCLUS, de MOUSCRON et de PECQ.

Madame Claudine DESBUQUOIT. Place de la Station, 3 - 7784 WARNETON
claudine.desbuquoit@cfwb.be

8.2. Secteur du Hainaut occidental-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANTOING, de BERNISSART, de BRUNEAUT, de PERUWELZ, de RUMES et de TOURNAI.

A attribuer.

8.3. Secteur du Hainaut occidental-Est : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ATH, de BELOEIL, de BRUGELETTE, de CHIEVRES, d'ELLEZELLES, de FLOBECQ, de FRASNES–LEZ–ANVAING, de LESSINES, de LEUZE–EN–HAINAUT, et de SILLY.

Madame Rita AUPAIX. Rue Docteur Roland, 107 - 7970 BELOEIL
rita.aupaix@cfwb.be

B. SECTEURS PRIMAIRES.

8.1. Secteur de Tournai : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune de TOURNAI.

Monsieur Michel DERACHE. Avenue d'Audenarde, 89 - 7540 KAIN
michel.derache@cfwb.be

8.2. Secteur de Mouscron : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune de MOUSCRON.

Monsieur Jean-Luc GRILLET. Avenue Comte Basta, 27 - 7700 MOUSCRON
jean-luc.grillet@cfwb.be

8.3. Secteur de Frasnes–lez–Anvaing : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CELLES, de COMINES, de WARNETON, d'ELLEZELLES, d'ESTAIMPUIS, de FLOBECQ, de FRASNES–LEZ–ANVAING, de MONT–DE–L'ENCLUS et de PECQ.

Monsieur Daniel DE SLOOVERE. Clos des Jonquilles, 12 - 7712 HERSEAUX
daniel.desloovere@cfwb.be

8.4. Secteur de Ath : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ATH, de BELOEIL, de BRUGELETTE, de CHIEVRES, de LESSINES et de SILLY.

Monsieur Jean-Paul TUMELAIRE. Rue des Fourches, 5 - 7800 ATH
jean-paul.tumelaire@cfwb.be

8.5. Secteur de Péruwelz : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANTOING, de BERNISSART, de BRUNEAUT, de LEUZE-EN-HAINAUT, de PERUWELZ et de RUMES.

Monsieur Arnault DELTOUR. Rue des Fleurs, 64 - 7700 MOUSCRON
arnault.deltour@cfwb.be

9. Zone de Mons – Centre.

A. SECTEURS MATERNELS.

9.1. Secteur de Mons-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de MONS et de QUAREGNON.

Madame Gabrielle COMIN. Chaussée R. Baudouin, 388 - 7031 VILLERS st GHISLAIN
gabrielle.comin@cfwb.be

9.2. Secteur de Mons-Est : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, de LA LOUVIERE, de MANAGE et de MORLANWELZ.

Madame Letty LEFEBVRE. Rue des Bois, 13 - 7170 BOIS D'HAINÉ
letty.lefebvre@cfwb.be

9.3. Secteur de Mons-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BRAINE-LE-COMTE, d'ECAUSSINES, d'ENGHIEN, de JURBISE, de LE ROEULX, de LENS, de SENEFFE et de SOIGNIES.

Madame Françoise FRIPPIAT. Bd Emile Devreux, 7/32 - 6000 CHARLEROI
francoise.frippiat@skynet.be

9.4. Secteur de Mons-Ouest : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BOUSSU, de COLFONTAINE, de DOUR, de FRAMERIES, d'HENSIES, d'HONNELLES, de QUEVY, de QUIEVRAIN et de SAINT GHISLAIN.

A attribuer.

B. SECTEURS PRIMAIRES.

9.1. Secteur de Mons 1 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de CIPLY, de CUESMES, d'HARMIGNIES, d'HARVENGT, d'HAVRE, d'HYON, de MESVIN, de MONS, de NOUVELLES, de SAINT SYMPHORIEN et de VILLERS-SAINT-GHISLAIN.

Madame Françoise CAPACCHI. Route de Mons, 719 - 7130 BRAY
francoise.capacchi@cfwb.be

9.2. Secteur de Mons 2 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de FLENU, de GHLIN, de JEMAPPES, de MAISIÈRES (SHAPE), de NIMY et d'OBOURG ainsi que les communes de JURBISE, de LE ROEULX, de LENS et de QUAREGNON.

Monsieur Luc TILKENS. Vieux Chemin de Seneffe,19 - bt 79/80 -1400 NIVELLES
luc.tilkens@cfwb.be

9.3. Secteur de La Louvière : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune de LA LOUVIERE.

Monsieur André WARTEL. Rue des Ecoliers, 1/9 - 7130 BINCHE
andre.wartel@cfwb.be

9.4. Secteur de Manage : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, de MANAGE, de MORLANWELZ et de SENEFFE.

Madame Bernadette REMY. Rue Chalmagne, 23 - 6120 MARBAIX-LA-TOUR
bernadette.remy@cfwb.be

9.5. Secteur de Colfontaine : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de COLFONTAINE, de DOUR, de FRAMERIES et de QUEVY.

Madame Colette DE GROOTE. Clos des Jonquilles, 12 - 7712 HERSEAUX
colette.degroote@cfwb.be

9.6. Secteur de Saint-Ghislain : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BOUSSU, d'HENSIES, d'HONNELLES, de QUIEVRAIN et de SAINT GHISLAIN.

Madame Marie-Edmée THEATRE. Rue Victor Cretteur, 151 - 7600 PERUWELZ
marie-edmee.theatre@cfwb.be

9.7. Secteur de Soignies : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BRAINE-LE-COMTE, d'ECAUSSINES, d'ENGHIEN et de SOIGNIES.

Madame Chantal FREDERICQ. Rue C.Rittwéger, 17 - 4910 THEUX
chantal.fredericq@cfwb.be

10. Zone de Charleroi – Hainaut – sud.

A. SECTEURS MATERNELS.

10.1. Secteur de Charleroi-Nord : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de GILLY, GOSSÉLIES, JUMET, RANSART et ROUX ainsi que les communes d'AISEAU-PRESLES, de FARCENNES, de FLEURUS, de LES-BONS-VILLERS et de PONT-A-CELLES.

Madame Paola LAHAUT. Rue du Petit Pont, 33 - 5300 ANDENNE

paola.lahaut@cfwb.be

10.2. Secteur de Charleroi-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de CHARLEROI, de COUILLET, de DAMPREMY, de GOUTROUX, de LODELINSART, de MARCHIENNE-AU-PONT, de MARCINELLE, de MONCEAU-SUR-SAMBRE, de MONTIGNIES-SUR-SAMBRE et de MONT-SUR-MARCHIENNE.

A attribuer.

10.3. Secteur de Charleroi-Sud : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BEAUMONT, de CHATELET, de CHIMAY, de FROIDCHAPELLE, de GERPINNES, de HAM-SUR-HEURE-NALINNES, MOMIGNIES, SIVRY-RANCE et de THUIN.

Madame Micheline HISMANS. Rue du Roi Albert, 102 - 7370 DOUR

micheline.hismans@cfwb.be

10.4. Secteur de Charleroi-Ouest : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANDERLUES, de BINCHE, de COURCELLES, d'ERQUELINNES, d'ESTINNES, de FONTAINE-L'EVEQUE, de LOBBES, de MERBES-LE-CHATEAU et de MONTIGNY-LE-TILLEUL.

A attribuer.

B. SECTEURS PRIMAIRES.

10.1. Secteur de Charleroi 1 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de CHARLEROI, de COUILLET et de MONTIGNIES-SUR-SAMBRE.

Monsieur Gérald BISTON. Rue Victor Cretteur, 151 - 7600 PERUWELZ

gerald.biston@cfwb.be

10.2. Secteur de Charleroi 2 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de GILLY, de GOSSÉLIES, de JUMET et de RANSART.

Monsieur Eric DEGALLAIX. Rue de la Tombe, 218 - 6001 MARCINELLE
eric.degallaix@cfwb.be

10.3. Secteur de Charleroi 3 : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des anciennes communes de DAMPREMY, de GOUTROUX, de LODELINSART, de MARCHIENNE-AU-PONT, de MARCINELLE, de MONCEAU-SUR-SAMBRE, de MONT-SUR-MARCHIENNE et de ROUX.

Monsieur André CHARLIER. Route de Fosses, 146 - 5060 ARSIMONT
andre.charlier@swing.be

10.4. Secteur de Binche : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BINCHE, d'ERQUELINNES, d'ESTINNES, de LOBBES et de MERBES-LE-CHATEAU.

Monsieur Philippe DUPONT. La ruelle des Fonds, 9 - 7387 ANGREAU
philippe.dupont@cfwb.be

10.5. Secteur de Courcelles : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANDERLUES, de COURCELLES, de FONTAINE-L'EVEQUE et de MONTIGNY-LE-TILLEUL.

Madame Micheline SERVAIS-DELVAUX. Rue de la Providence, 21 - 6041 GOSSÉLIES
micheline.servais-delvaux@cfwb.be

10.6. Secteur de Fleurus : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'AISEAU – de PRESLES, de FARCIENNES, de FLEURUS, de LES BONS VILLERS et de PONT-A-CELLES.

Madame Gilberte DEWART. Rue de l'Eglise, 4 - 5100 WEPION
gilberte.lemercinier@cfwb.be

10.7. Secteur de Châtelet : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CHATELET et de GERPINNES.

Monsieur Philippe PIRLOT. Rue de la Citadelle, 12 - 4672 SAINT-REMY
philippe.pirlot@cfwb.be

10.8. Secteur de Chimay : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de BEAUMONT, de CHIMAY, de FROIDCHAPPELLE, d'HAM-SUR-HEURE, de NALINNES, de MOMIGNIES, de SIVRY-RANCE et de THUIN.

Madame Jacqueline TREFOIS. Rue Fontaine des Botteresses, 4 - 5360 HAMOIS
jacqueline.trefois@cfwb.be

Inspection des cours de MORALE dans l'Enseignement primaire.

Zone de Bruxelles :

Madame Danielle BOUCHAT

Rue sous le Château, 41A Bte 2 - 4500 HUY
Tél.-Fax : 085/ 51.45.49 – GSM : 047/76.52.84
E.mail : battisti.bouchat@skynet.be

Zones de Brabant wallon – Charleroi – Hainaut sud :

Madame Monique MAHIEU.

Grandrieu, 44 - 7911 FRASNES-LEZ-BUISSENAL
Tél. : 069/86.66.64 – GSM : 0475/21.87.52
E.mail : momahieu@skynet.be

Zones de Huy – Waremme – Namur :

Madame Julienne HAULOTTE.

Allée des Sorbiers, 11 - 6280 GERPINNES
Tél. : 071/21.74.01 – GSM : 0474/ 56. 99.72
E.mail : juliennehaulotte@yahoo.fr

Zones de Mons centre – Hainaut occidental :

Madame Annie GONDROY.

Avenue Winston Churchill, 11 - 7140 MORLANWELZ
Tél.-Fax : 064/44.46.04 – GSM : 0475/79.38.10
E.mail : annie.gondroy@skynet.be

Zones de Liège – Verviers :

Madame Cécile VANDERPERRE.

Avenue de Versailles, 50/1 - 1020 LAEKEN
Tél.-Fax : 02/268.76.11 – GSM : 0474/43.21.30
E.mail : cecile.vanderperre@cfwb.be

Zone de Luxembourg :

Madame Sylvie CAMBIER.

Rue de la fontaine blanche, 14 - 6950 HARSIN
Tél. : 084/34.54.91 – GSM : 0479/ 62.42.53
E.mail : sylca@netbel.be

Inspection des cours SPECIAUX dans l'Enseignement primaire.

Trois Inspecteurs sont à désigner.

Inspection des cours de SECONDE LANGUE dans l'Enseignement fondamental.

Deux Inspecteurs sont à désigner.

Inspection des cours de RELIGION dans l'Enseignement primaire

L'inspection des cours de religion fera l'objet d'une circulaire séparée.

Demande d'une visite d'inspection individuelle.

Il est rappelé qu'en application de l'article 6, §3 du décret mentionné précédemment, que le Chef d'établissement dans l'enseignement organisé par la Communauté française ou le Pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné par la Communauté française peut demander que les aptitudes pédagogiques des membres du personnel de leur équipe éducative soient appréciées par le Service de l'Inspection concerné.

Ces demandes d'inspection doivent être adressées à l'Inspecteur général coordonnateur :

**Monsieur Gilbert DE SAMBLANC,
Inspecteur général coordonnateur
City Center - Bureau 3G3
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES**

**Via Monsieur Jean-Pierre HUBIN
Administrateur général**

Demande à adresser au Service de l'Inspection, en cas de non désignation de l'Inspecteur.

En attendant la désignation de certains Inspecteurs, les demandes qui nécessitent une réponse urgente de l'Inspection, doivent être adressées à **Madame Arlette VANDERKELEN, Inspectrice générale.**

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.